

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DGRI 38 Subvention (4.500 euros) à l'association EGAM - European Grassroots Antiracist Movement pour son festival "Sarajevo sur Seine".

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association European Grassroots Antiracist Movement (EGAM) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.500 € est attribuée à l'association European Grassroots Antiracist Movement (EGAM), 48ter rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris (simpa n° 115482 ; dossier 2019_04776).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO